

La République du Centre, 12 mars 2011

Entretien

Avec Jean-Vincent Vallières, maire PS de Chécy

« Une plus grande transparence sur les finances des communes »

Mardi 15 mars, le maire, Jean-Vincent Vallières, présentera le rapport de la chambre régionale des comptes aux Carrières.

En gros, Chécy a fait l'objet d'investigations de la chambre régionale des comptes pour la période 2004-2006. C'est donc le rapport définitif que vous présenterez ce soir à la population...

En effet, nous présentons ce rapport, ce mardi, à 19 heures, à l'espace George Sand. Cette présentation fera l'objet d'une soirée à part de la réunion. Depuis notre arrivée à la mairie de Chécy, nous avons pris l'habitude d'organiser au moins une réunion publique par an pour présenter l'état des finances de la commune. Cette réunion publique est faite pour...

Pourquoi organiser vous cette réunion publique au début du mois de mars ?

Pour plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est la période idéale car le budget de l'année à venir est voté et les comptes administratifs de l'année précédente sont quasiment clos. Ensuite, comme l'oblige la loi, ce rapport a fait l'objet d'une

présentation lors du dernier conseil municipal. Nous pourrions donc le proposer au public.

Quelles sont les conclusions de ce rapport ?

Le rapport indique, entre autres, que les finances de la ville étaient dans le rouge avec un taux d'endettement trois fois supérieur à la moyenne des communes de même taille. Si la ville de Chécy a connu une situation financière assez dégradée, c'est bien parce qu'il a été possible aux élus de l'ancien mandat d'engager, sans responsabilité et sans limites, des dépenses pharaoniques sans rapport avec les capacités financières de la ville.

Vous souhaitez également que les maires affichent plus de transparence vis-à-vis des comptes de leur commune. Comment envisagez-vous cela ?

J'ai sollicité, sans exception, tous les députés de l'ouest afin de faire évoluer la loi. Certains, comme Jean-Pierre Sacar (PS), Jérôme Rivier (UMP), Jean-François Bernard (UMP) m'ont déjà répondu. Je trouve effectivement qu'il y a un manque de transparence.

Cette idée ne paraît-elle pas à l'autonomie des communes ?

Non, je ne pense pas car il n'est pas question pour moi de supprimer des lois qui restreignent l'autonomie des élus. Ce que je suggère, c'est que le maire informe, au minimum, l'ensemble du conseil municipal des décisions qu'il prend. Même si elles sont déjà prises.

Dans le cadre d'un projet d'urbanisme, le maire est soumis à de nombreuses règles. Alors, pourquoi ne serait-il pas capable d'appliquer une plus grande transparence lorsque la signature d'un emprunt peut engendrer la commune sur plusieurs années ?

Projet recueilli par Thérèse Garcia



Jean-Vincent Vallières, maire PS de Chécy, est assis à son bureau, tenant un document.